

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 26 MARS 2025 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1  
Madame Julie Fortin, membre-parent, district 2  
Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3  
Madame Carolyn Goulet, membre-parent, district 4  
Madame Katy Grandbois, membre-parent, district 5 (présence virtuelle)

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1  
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2  
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4  
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Dominique Chabot, enseignante  
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien  
Madame Annie Lavoie, personnel professionnel non enseignant  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information  
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

**MEMBRE ABSENT**

Monsieur Nelson Bédard, membre de la communauté, profil 3

**SONT INVITÉS :**

Madame Laurie L'Hérault, directrice générale  
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint  
Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives  
Madame Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières (absente)  
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs (absente)  
Mme Céline Morasse, directrice adjointe des services éducatifs (absente)  
Madame Marie-Andrée Couillard, directrice des services éducatifs complémentaires (absente)

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien, déclare un conflit d'intérêt concernant le point 13 -Plan d'effectifs du personnel de soutien (manuel, technique et administratif);

Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement, déclare un conflit d'intérêt concernant le point 13 - Plan d'effectif des directions d'établissement;

Monsieur Frédéric Pagé, directeur de service, déclare un conflit d'intérêt concernant le point 13 - Plan d'effectif des cadres de services.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal du 12 février 2025.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

**ADOPTER** le procès-verbal du 12 février 2025, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 6. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Afin de faire connaître les services offerts dans notre CSS, de valoriser le travail réalisé par nos employés et de mettre en lumière notre réseau de l'éducation, nous présentons une capsule par séance régulière du CA sur les rôles de chacun au sein de notre belle organisation.

Le capsule de M. Guillaume Pagé, technicien en travaux pratiques à l'école secondaire de Donnacona, est présentée expliquant son parcours et les différents aspects de son travail.

## 7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations des établissements scolaires, des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

### - **École secondaire Louis-Jobin**

Mme L'Hérault, en collaboration avec Mme Dominique Chabot, mentionne que le 11 mars dernier, les élèves de 4e, 5e secondaire, FPT, PAI, FMS et Inter 3 ont eu le privilège d'accueillir huit femmes exceptionnelles qui évoluent dans des métiers non traditionnels. Elles ont partagé leur passion, leurs défis et leur parcours, une matinée très inspirante pour nos élèves. L'initiative visait à sensibiliser les élèves aux métiers non traditionnels et à les encourager à poursuivre leurs aspirations, malgré les stéréotypes. Le message clé était l'importance de prendre sa place dans des domaines où les femmes sont encore minoritaires. Les élèves, y compris les garçons, ont beaucoup apprécié cette activité, qui a été un succès et mérite d'être reconduite.

### - **École Sainte-Marie-et-du-Goéland**

M. Jacques Moffette informe les membres de l'activité de financement de tire d'érable tenue le 15 mars dernier pour les élèves des classes d'adaptation scolaire de l'école Sainte-Marie-et-du-Goéland. Grâce à la Sucrierie du Lac Blanc, qui a fourni la tire d'érable, 670 \$ ont été amassés. Il partage également son expérience de l'activité communautaire, favorisant des échanges enrichissants avec l'équipe sur place. Cette initiative a renforcé les liens avec la communauté et représenté une belle occasion de rassemblement.

### - **Avis des protecteurs régionaux de l'élève concernant la session d'examens au secondaire**

Mme Laurie L'Hérault souligne la parution médiatique de l'avis des protecteurs régionaux de l'élève sur la session d'examens au secondaire, déjà discuté en Conseil d'administration. Cet avis met en lumière la pertinence des travaux du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ), dirigé par M. Jacques Moffette. Ainsi, comparé à d'autres centres de services, le CERÉ est une référence en bonnes pratiques et évaluation des apprentissages, s'inscrivant dans une vision d'évaluation durable pour accompagner au mieux les élèves dans leur parcours scolaire.

## Plan d'action CERÉ et suivi

Monsieur Jacques Moffette présente le plan d'action du comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ) aux administrateurs, précisant qu'un suivi serait effectué l'an prochain pour évaluer l'accompagnement des enseignants en matière d'évaluation. Le CERÉ formulera une recommandation au CRR pour assurer la continuité de ses actions. Mme L'Hérault explique que ce changement nécessite une réorganisation stratégique, visant à repenser les pratiques éducatives dès leur conception. Ce dossier évolutif repose sur une démarche collaborative pour optimiser l'accompagnement des élèves et assurer des pratiques d'évaluation cohérentes et adaptées aux besoins du milieu scolaire.

## 8. LUMIÈRE SUR NOS DONNÉES

Le Ministère a mis en ligne le Tableau de bord de l'éducation destiné au grand public sur le site [quebec.ca](http://quebec.ca).

Monsieur Jacques Moffette présente le tableau « Portrait de la réussite de nos élèves à la mi-parcours du PEVR », regroupant les résultats du PEVR et des épreuves uniques du ministère. Mme Laurie L'Hérault explique que cette analyse, soumise aux directions d'établissement, permet des comparaisons pertinentes et met en lumière les actions stratégiques. Cette démarche facilitera l'identification des priorités et orientations du PEVR, avant d'être approfondie au niveau de chaque école.

Mme L'Hérault partage également que le sous-ministre adjoint au numérique et à l'information a récemment rencontré l'équipe du Service des ressources humaines, impressionné par les mesures d'optimisation en place au sein du centre de services.

## 9. CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le projet de calendrier 2025-2026 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA37/24-25.

## 10. CALENDRIERS SCOLAIRES 2025-2026 – FORMATION PROFESSIONNELLE

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et les consultations d'usage;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** les projets de calendrier 2025-2026 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA38/24-25.

## 11. CALENDRIER DES RENCONTRES CA 2025-2026

**ATTENDU** le règlement relatif aux règles de fonctionnement, fixant le jour des séances du conseil d'administration selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire ;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le projet de calendrier des rencontres 2025-2026 du Centre de services scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA39/24-25.

## 12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Carolyne Goulet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 17 mars 2025.

## 13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Plan d'effectifs du personnel de soutien (manuel, technique et administratif)

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs 2025-2026 du personnel de soutien, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA40/24-25.

**MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

### Structure administrative 2025-2026

#### Directions d'établissement

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres

**ATTENDU QUE** du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);  
toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2025-2026 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA41/24-25;

**DE MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

#### Cadres de service

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des cadres de service 2025-2026 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA42/24-25;

**DE MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application, puis d'en informer le comité des ressources humaines.

#### **14. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 19 mars 2025.

#### **15. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

## Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (projet)

**ATTENDU QUE** chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation des services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion des ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028;

**DE CONSULTER** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 211 de la LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;

**DE CONSERVER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 tel que présenté et de le déposer au répertoire sous la cote CA43/24-25.

## **16. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 24 mars 2025.

## **17. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

## Abrogation – Politique d'internationalisation

**ATTENDU QUE** le contexte, les objectifs et la démarche définis dans la politique d'internationalisation adoptée en 2007 ne reflètent plus la réalité et les besoins de 2025;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de Portneuf met en œuvre l'internationalisation au moyen de pratiques intégrées et bien implantées dans ses différents établissements en cohérence avec ses grandes orientations;

**ATTENDU QUE** l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) confère au centre de services scolaire la responsabilité de s'assurer de la qualité des services éducatifs offerts sur son territoire, en tenant compte des besoins et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la LIP autorise le centre de services scolaire à adopter, modifier ou abroger des politiques pourvu qu'elles soient conformes aux dispositions de la loi et des règlements,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ABROGER** la Politique d'internationalisation adoptée au conseil d'administration le 20 juin 2007 afin de mieux refléter les pratiques actuelles et les orientations adaptées aux réalités de 2025.

#### Code d'éthique du CSS de Portneuf

**ATTENDU QUE** chaque Organisme scolaire doit, dès à présent, se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique doit notamment inclure les pratiques et conduites attendues des personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique doit prévoir l'obligation de signaler sans délai à l'Organisme scolaire tout manquement aux dispositions qu'il contient et qui peuvent raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique et psychologique des élèves;

**ATTENDU QUE** le code d'éthique doit prévoir les modalités de signalement d'un manquement au code d'éthique;

**ATTENDU QU'** il doit être publié sur le site Internet du CSS et être rendu accessible à quiconque lui en fait la demande;

**ATTENDU QU'** il doit être adopté d'ici le 4 avril 2025,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ABROGER** le Code d'éthique du Centre de services scolaire de Portneuf adopté au conseil d'administration le 22 décembre 2021;

**D'ADOPTER** le nouveau code d'éthique du Centre de services scolaire de Portneuf et de le déposer, au répertoire, sous la cote CA45/24-25.

## 18. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

## 19. AUTRES SUJETS

En conclusion de la rencontre, Monsieur Pierre-Luc Bonneville souligne l'excellent travail accompli au sein de notre centre de services concernant l'utilisation des données. Il mentionne que cette exploitation judicieuse facilite la prise de décisions éclairées, contribuant ainsi à l'amélioration des apprentissages des élèves et à la précision des actions menées.

## 20. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 14 mai 2025.

## 21. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 51.

## 22. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



---

Isabelle Paquet  
Présidente du conseil d'administration



---

Marie-Claude Gignac  
Secrétaire générale